



SECTION DE PHILOSOPHIE ET D'HISTOIRE

PLAN D'ETUDES

DU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITE

**HISTOIRE ANCIENNE
(ANCIENT HISTORY)**

Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA)

Maîtrise universitaire (Master of arts, MA)

| | |
|---|---|
| Introduction | 2 |
| Baccalauréat universitaire | 4 |
| Maîtrise universitaire | 7 |
| Modules ouverts aux étudiant-e-s d'autres disciplines | 9 |

Entrée en vigueur : septembre 2009

INTRODUCTION

Présentation de la discipline

Par « histoire ancienne », on entend, de façon conventionnelle et nécessairement artificielle, l'étude du monde méditerranéen gréco-romain, depuis la naissance de l'État grec au VIII^e siècle avant J.-C. jusqu'à la prise de Rome par Alaric et à la partition juridique de l'Empire romain au début du Ve siècle apr. J.-C. Les étudiant-e-s qui s'intéressent à l'histoire de l'Égypte pharaonique, du Proche-Orient ancien ou encore de l'empire byzantin ont cependant la possibilité de compléter leur formation par le biais des disciplines complémentaires (cf. infra, BA6 et BA7).

L'histoire grecque comprend :

L'époque archaïque, de la naissance de l'État au premier grand affrontement avec l'empire perse (~ 800 – 478 av. J.-C.).

L'époque classique, de l'apogée d'Athènes et de Sparte à la conquête de l'Asie par Alexandre le Grand (478 – 323 av. J.-C.).

L'époque hellénistique, du démembrement de l'empire d'Alexandre à la conquête de l'Égypte par Rome (323 – 30 av. J.-C.).

L'histoire romaine comprend :

L'époque royale, des origines de Rome à l'instauration de la République (~ 750 – 509 av. J.-C.).

L'époque républicaine, marquée notamment par l'annexion de l'Italie, les guerres contre Carthage, la conquête du monde méditerranéen et les guerres civiles (509 – 28 av. J.-C.).

Le Haut-Empire, de la fondation du système du Principat par Octavien Auguste à la mort de l'empereur Sévère Alexandre (27 av. J.-C. – 235 apr. J.-C.).

L'Antiquité tardive, de la mort de l'empereur Sévère Alexandre à la partition juridique de l'empire au début du Ve siècle (235 – 410 apr. J.-C.).

Cours et séminaires

Le cours général I / Antiquité, dispensé dans le cadre du département d'histoire générale, ainsi que les cours d'histoire grecque et d'histoire romaine ont pour objectif de donner aux étudiant-e-s une connaissance globale des différentes périodes de l'histoire ancienne. Ils fournissent le cadre chronologique et historique indispensable à l'étude des sujets abordés dans les séminaires.

Les séminaires de la première partie du cursus (BA) sont consacrés à l'étude d'une région, d'une période ou d'un thème plus spécifique ; ils permettent aux étudiant-e-s de s'initier à la lecture et à l'interprétation des sources antiques (textes littéraires ; documents épigraphiques ou papyrologiques en traduction). La littérature scientifique moderne sert avant tout de guide dans cette lecture des sources.

Les séminaires d'épigraphie grecque et d'épigraphie latine (BA) ont été conçus comme une introduction aux structures sociales et aux institutions du monde gréco-romain.

Les séminaires de la deuxième partie du cursus (MA) sont consacrés à des problèmes thématiques plus complexes qui font souvent appel à des connaissances pluridisciplinaires. Les étudiant-e-s y apprennent à conduire et à présenter des recherches de manière indépendante.

À condition de remplir les exigences du plan d'études, les étudiant-e-s peuvent choisir librement les cours et séminaires parmi ceux qui sont proposés chaque année. Elles/Ils veilleront à conserver un juste équilibre entre le monde grec et le monde romain. Elles/Ils doivent naturellement aussi respecter l'ordre logique de progression, en commençant par l'introduction et la formation de base et en gardant les séminaires avancés pour la seconde partie de leur cursus.

Attestations de séminaires

Pour obtenir une attestation de séminaire, les étudiant-e-s doivent fournir un travail personnel qui peut se présenter sous la forme d'une série d'exercices à rendre pendant l'année, d'un exposé oral, ou encore d'un compte rendu écrit d'un article scientifique ou d'une séance du séminaire. Pour plus d'informations, on se reportera au descriptif individuel de chaque module.

Évaluation des modules

Suivant les modules, l'évaluation peut prendre la forme d'un examen écrit (épreuve écrite ou dissertation historique), d'un examen oral, d'un travail écrit. Pour plus d'informations sur la durée des examens et sur la longueur des travaux écrits, on se reportera au descriptif individuel de chaque module.

Les étudiant-e-s définissent les sujets de leurs examens d'entente avec les enseignant-e-s de l'unité d'histoire ancienne ; elles/ils doivent prendre contact avec elles/eux avant de s'inscrire au service des examens. L'expérience montre qu'il est nettement préférable de choisir des sujets en rapport avec les enseignements suivis.

Combinaison de disciplines

Les étudiant-e-s qui désirent approfondir leurs connaissances du monde méditerranéen et proche-oriental dans l'Antiquité sont vivement encouragé-e-s à choisir leur autre branche de BA et/ou leurs modules à option au niveau du MA en sciences de l'Antiquité. Les disciplines suivantes, par exemple, constituent un complément idéal à l'étude de l'histoire ancienne:

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| ◇ Grec ancien | ◇ Histoire des religions |
| ◇ Grec byzantin | ◇ Égyptologie |
| ◇ Latin | ◇ Mésopotamie |
| ◇ Archéologie classique | |

Pour celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire, il est recommandé de choisir l'histoire générale comme autre branche de BA ou comme module à option au niveau du MA.

Connaissance des langues anciennes et modernes

Tous les enseignements et tous les examens se déroulent en français. Cependant, lors de la préparation des séminaires et des examens, les étudiant-e-s auront à consulter des ouvrages scientifiques (dictionnaires, manuels, livres et articles) en anglais ou en allemand, éventuellement en italien. De bonnes connaissances passives dans ces trois langues sont suffisantes.

Dans les séminaires d'introduction et de formation de base (modules BA1, BA2, BA3, BA4), l'étude des textes antiques se fait essentiellement sur traduction. En revanche, dans les séminaires d'épigraphie et de niveau avancé (modules BA5, MA2, MA3) et lors de la rédaction du mémoire, les étudiant-e-s doivent être en mesure de comprendre et d'interpréter des documents anciens en langue originale, pour lesquels il n'existe pas toujours de traduction. C'est pourquoi:

Les étudiant-e-s qui choisissent l'histoire ancienne comme branche de BA doivent connaître le latin OU le grec (niveau maturité ou diplôme équivalent).

Les étudiant-e-s qui souhaitent obtenir une maîtrise en histoire ancienne doivent connaître le latin ET le grec (niveau maturité ou diplôme équivalent).

Les étudiant-e-s qui ne sont pas titulaires d'une maturité ou d'un diplôme équivalent comportant le latin OU/ET le grec doivent suivre **l'initiation à la langue grecque OU/ET latine** dispensée à l'Université de Genève. Elles/Ils prendront contact dès le début de leurs études avec les enseignant-e-s des disciplines concernées.

Les étudiant-e-s qui suivent l'initiation à l'une des deux langues seulement doivent présenter leur attestation au service des examens au plus tard lors de l'inscription au module BA5.

Les étudiant-e-s qui suivent l'initiation aux deux langues classiques doivent présenter l'une des attestations au service des examens au plus tard lors de l'inscription au module BA5, et l'autre attestation au plus tard lors de l'inscription au module MA3.

BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE (BACHELOR OF ARTS / BA)

Module BA1 : Introduction à l'histoire ancienne (12 crédits)

Ce module a pour objectif de donner aux étudiant-e-s une première vision de quelques périodes de l'Antiquité (CR), et de les initier à la lecture et à l'interprétation des sources antiques, ainsi qu'à la préparation des travaux de séminaire et des sujets d'examens (TP). En outre, les étudiant-e-s lisent de manière indépendante les œuvres de quelques auteurs antiques en traduction française, choisies dans une liste prédéfinie.

Enseignement

| | | |
|---|----|------------|
| 1 CR : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 TP : introduction à l'histoire ancienne | 2h | 1 année |

Attestation

Exercices à rendre lors des TP selon des modalités définies au début des enseignements.

Évaluation

1 examen écrit (recherches en bibliothèque ; 6 heures).

Condition

La note minimale de 4.0 est requise pour la réussite de ce module.

Module BA2 : Histoire grecque ou romaine I (12 crédits)

Les deux modules d'histoire grecque ou romaine permettent aux étudiant-e-s d'approfondir leurs connaissances en suivant plusieurs cours portant sur l'une ou l'autre des périodes historiques énumérées ci-dessus (point 1), et en participant activement à des séminaires d'histoire politique, sociale ou économique, dans lesquels ils et elles pourront mettre en application les méthodes de travail acquises dans le séminaire d'introduction du module BA1.

Enseignement

| | | |
|------------------------------------|----|------------|
| 1 CR : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |

Attestations

1 exposé oral dans l'un des séminaires (env. 45-60 minutes).

1 compte rendu de séance dans l'autre séminaire (2-3 pages A4 ; 4'000-6'000 signes)

Évaluation

1 examen oral (histoire grecque ou romaine ; env. 30 minutes).

Module BA3 : Histoire grecque ou romaine II**(12 crédits)**Enseignement

| | | |
|------------------------------------|----|------------|
| 1 CR : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |

Attestations

- 1 exposé oral dans l'un des séminaires (env. 45-60 minutes).
- 1 compte rendu de séance dans l'autre séminaire (2-3 pages A4 ; 4'000-6'000 signes)

Évaluation

- 1 examen écrit (dissertation d'histoire grecque ou romaine ; 6 heures).

Module BA4 : Histoire régionale**(12 crédits)**

Par « histoire régionale », on entend l'étude approfondie d'une cité et de son territoire, d'une région du monde grec, d'un royaume hellénistique ou encore d'une province de l'empire romain. Ce module fournit aux étudiant-e-s l'occasion de travailler sur des sources d'interprétation plus difficile, en traduction et parfois en langue originale. Le cas échéant, on prendra également en compte les données archéologiques à disposition.

Enseignement

| | | |
|---------------------------|----|------------|
| 1 SE : histoire régionale | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire régionale | 2h | 1 semestre |

Attestations

- 1 exposé oral dans l'un des séminaires (env. 45-60 minutes).
- 1 compte rendu de séance dans l'autre séminaire (2-3 pages A4 ; 4'000-6'000 signes)

Évaluation

- 1 travail écrit (15-20 pages ; 30'000-40'000 signes) + 1 discussion de 20 minutes.

Condition

La note minimale de 4.0 est requise pour la réussite de ce module

Module BA5 : Épigraphie et institutions**(12 crédits)**

Ce module est conçu d'une part comme une initiation à la lecture et à l'interprétation de documents épigraphiques publics ou privés en langue grecque ou latine, et d'autre part comme une introduction au fonctionnement des institutions et de la vie publique et privée dans les cités grecques et les royaumes hellénistiques (épigraphie grecque) ou dans l'Empire romain (épigraphie latine).

Remarque

L'épigraphie latine et l'épigraphie grecque ne sont enseignées qu'une année sur deux, en alternance.

Enseignement

| | | |
|-------------------------------------|----|---------|
| 1 CS : épigraphie grecque ou latine | 2h | 1 année |
|-------------------------------------|----|---------|

Attestation

Exercices à rendre dans le CS selon des modalités définies au début des enseignements.

Évaluation

- 1 examen oral (sur la base d'un dossier de textes ; env. 30 minutes).

Module BA6 : Discipline complémentaire I

(12 crédits)

Module BA7 : Discipline complémentaire II

(12 crédits)

Afin d'élargir leur vision et leurs connaissances du monde antique, les étudiant-e-s en histoire ancienne doivent suivre des enseignements et subir des examens dans deux autres disciplines du département des sciences de l'Antiquité. Les étudiant-e-s choisissent leurs deux modules BA6 et BA7 dans la liste ci-dessous, en accord avec l'enseignant-e responsable du plan d'études d'Histoire ancienne.

Les étudiant-e-s doivent de se conformer aux indications figurant dans les différents plans d'études des disciplines choisies pour tout ce qui concerne les cours et séminaires à suivre, ainsi que les modes d'évaluation de leurs deux modules complémentaires.

Les deux modules complémentaires doivent être choisis dans des disciplines différentes de l'autre branche du BA :

Par exemple, un-e étudiant-e qui choisit l'histoire ancienne ET l'archéologie classique comme branches principales ne pourra pas prendre l'archéologie classique comme module complémentaire BA6 ou BA7 en histoire ancienne.

Disciplines complémentaires de l'histoire ancienne

- Grec ancien et byzantin : Module BA2 (littérature et civilisation grecques)
- Latin : Module supplémentaire (histoire de la littérature latine)
 Module supplémentaire (linguistique latine)
- Archéologie classique Module BA1 (introduction à l'archéologie classique)
 Module BA2 (cours d'archéologie)
- Histoire des religions : Module BA1 (introduction à l'étude des religions)
 Module BA2 (introduction aux polythéismes antiques)
- Égyptologie : Modules BA2 & BA5 (civilisation)
 Modules BA1 & BA3 (langue)
- Mésopotamie : Modules BA1 OU BA3 OU BA5 (histoire et civilisation)

Les numéros des modules ci-dessus correspondent en principe à ceux qui figurent dans les plans d'études des différentes disciplines concernées.

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE (MASTER OF ARTS / MA)

Les étudiant-e-s qui désirent obtenir un MA en histoire ancienne doivent connaître le latin ET le grec (niveau maturité, diplôme équivalent ou initiation à l'université).

Les étudiant-e-s qui ne sont pas titulaires d'une maturité ou d'un diplôme équivalent comportant le latin OU/ET le grec et qui n'ont pas eu l'occasion de combler cette lacune durant leur BA peuvent le faire durant la première année du MA en suivant l'initiation à la langue latine OU/ET grecque dispensée à l'Université de Genève. Pour plus d'informations, cf. Introduction / Connaissance des langues des langues anciennes et modernes.

Module MA1 : Histoire grecque ou romaine, niveau avancé (12 crédits)

Ce module permet aux étudiant-e-s avancés de compléter leur formation en suivant des cours et en participant à des séminaires portant sur des périodes ou des thèmes qu'ils et elles n'ont pas eu l'occasion d'aborder lors du BA.

Enseignement

| | | |
|------------------------------------|----|------------|
| 1 CR : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |
| 1 SE : histoire grecque ou romaine | 2h | 1 semestre |

Attestations

- 1 exposé oral dans l'un des séminaires (env. 45-60 minutes).
- 1 compte rendu de séance dans l'autre séminaire (2-3 pages A4 ; 4'000-6'000 signes)

Évaluation

- 1 examen écrit (dissertation d'histoire grecque ou romaine ; 6 heures).

Module MA2 : Formation avancée (12 crédits)

Ce module fournit aux étudiant-e-s avancé-e-s la possibilité d'affiner leur sens critique dans la lecture des sources antiques et de la littérature scientifique, en participant à un séminaire et en effectuant des recherches personnelles dans des domaines tels que les relations internationales, la diffusion de la citoyenneté, l'historiographie antique, etc.

Enseignement

| | | |
|--------------------------|----|---------|
| 1 SE : formation avancée | 2h | 1 année |
|--------------------------|----|---------|

Attestation

- 1 recherche personnelle présentée oralement durant le séminaire (env. 45-60 minutes).

Évaluation

- 1 examen oral (sur une sujet de recherche à définir avec l'enseignant ; env. 30 minutes)

MODULES OFFERTS AUX ÉTUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

Au niveau du BA

Les modules d'histoire grecque ou romaine (BA2 ; BA3) sont ouverts à l'ensemble des étudiant-e-s de Lettres.

Le module d'épigraphie (BA5) est obligatoire dans le cadre des études de latin. Il est ouvert aux étudiant-e-s qui possèdent une connaissance suffisante de la langue grecque ou latine.

Au niveau du MA

Modules MA1 – MA2 – MA3, avec l'accord du / de la professeur-e responsable de l'unité d'histoire ancienne.